



Compte-rendu de la CAP Assistants de service social et Conseillers techniques de service social

3 décembre 2014

La CAP est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur (DRH/MGS). L'UNSA est désignée en tant que secrétaire de séance (tour des syndicats).

Déclaration des élu-e-s.

1) Organisation de la CAP

* Malgré quelques améliorations constatées depuis l'année passée, nous déplorons à nouveau les difficultés rencontrées dans l'organisation de cette CAP :

- changement de date tardif,
- pré CAP et CAP programmées le même jour (la veille des élections),
- envoi tardif des documents préparatoires (j-4),
- pas de compte rendu de la dernière CAP (juin 2014).

* Nous avons le sentiment d'être une simple chambre d'enregistrement pour les points relevant des mouvements de personnels (mutation, intégration, détachement...). Nous souhaiterions avoir plus de renseignements sur les critères de choix des DREAL pour les recrutements et le nombre de personnes ayant fait candidature.

2) Evolution des postes et des périmètres d'intervention.

Nous continuons à constater et à regretter le manque de concertation et d'informations sur la gestion prévisionnelle des postes d'ASS et sur les évolutions ou les changements de périmètres d'intervention, qui ont des répercussions sur l'organisation générale et la cartographie d'intervention du service social du Ministère.

Nous relevons la difficulté pour les ASS de se faire rémunérer les intérimis qui vont certainement se multiplier à l'avenir

Nous nous interrogeons sur la signification et sur les motivations qui poussent des ASS à demander des changements de corps. 4 collègues ont en effet demandé, en 2014, à intégrer le corps des SACDD. Cette situation est inédite, et nous pensons que les conditions de travail, le manque de reconnaissance et l'évolution des périmètres d'intervention, ne sont pas étrangers à ces choix.

Nous demandons à l'Administration de tenir compte de cette « évolution », d'en tirer les enseignements et de prendre les mesures adéquates.

3) RIFSEEP

Les élus Cfdt sont inquiets sur les modalités de mise en place du nouveau système de prime (RIFSEEP) qui doit être appliqué au 1/07/2015. Nous n'avons, pour l'instant, aucune information à ce sujet. Compte tenu, d'une part, du faible effectif de notre corps et, d'autre part, de sa disparité (MEDDE DGAC) nous redoutons une nouvelle fois d'être les oubliés de cette réforme. Nous demandons à l'Administration de la transparence et de nous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

4) Régime indemnitaire 2014

Nous constatons, avec effarement, que la note de gestion concernant le régime indemnitaire de notre filière n'est toujours pas été publiée à ce jour. Des promesses appuyées nous avaient pourtant été faites à ce sujet par le chef du personnel, à l'occasion des dernières journées d'études de la filière sociale. Par ailleurs, une revalorisation modeste de 200€, pour l'année 2014, avait été affichée et validée. Que penser de cette situation ? Si ce n'est que nous sommes une nouvelle fois négligés. Certes, cela peut paraître symbolique, mais quand il s'agit de promesses et de reconnaissance, les symboles sont significatifs.

Nous demandons donc des explications sur ce point.

Éléments de réponse sur l'intervention intersyndicale par la présidente de la CAP

Primes 2014

Sur la question des primes de 2014, la présidente de la CAP informe que, pour des questions budgétaires, le versement des primes a été échelonné en trois volets (concernant plusieurs corps) qui nécessitaient à chaque fois l'avis du contrôleur financier. Celui-ci ayant donné un avis positif tardif pour le 3^{ème} volet (celui qui nous concernait ainsi que les catégories A) cela ne permettait pas de diffuser la note de gestion à temps.

L'administration nous garantit un versement rétroactif de cette prime en 2015 et sans effets négatifs sur la mise en place du RIFSEEP (nouveau système de versement des primes), ni sur l'augmentation éventuelle de notre régime indemnitaire 2015. La CFDT a rappelé que le chef du personnel s'était personnellement engagé dans ce domaine à l'occasion des journées d'études.

Indemnisation des intérimis

La présidente précise que la consigne a été donnée aux services de faire les demandes d'indemnisation. Il appartient aux chefs de service de vérifier que ces demandes ont abouti.

Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expérience et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le passage au RIFSEEP se fera pour certains corps avant le 1^{er} juillet 2015, le corps des ASS est ciblé pour cette échéance. Avant cette date deux séances bilatérales auront lieu :

- une avec les organisations syndicales pour présenter le dispositif ;
- l'autre pour mettre en œuvre une simulation déterminée en fonction des catégories.

Ces 2 séances seront suivies d'une plénière en mars avec une troisième séquence bilatérale dès l'arrivée de la circulaire de la DGAFP et avec un exercice simulé pour tous les corps.

A l'interrogation de l'intersyndicale sur l'éventuel « blocage » du RIFSEEP pendant 4 ans, madame la Présidente répond que le RIFSEEP prévoit une augmentation tous les 4 ans **a minima** s'il n'y a pas d'autres augmentations dans cette période.

Concernant les corps ASSS MEDDE et ASS DGAC, la mise en œuvre sera séparée, chaque corps ayant un budget propre.

Promotion au grade CTSS

La CFDT interroge sur le nombre d'ASSP proposées à la promotion CTSS, madame la Présidente répond que les informations sont évoquées en CAP interministérielle et qu'elle n'a que peu d'éléments. Toutefois pour le MEDDE, une proposition pour 2014 est remontée au ministère qui n'a pas été retenue en CAP.

Réponses diverses

Les représentants du personnel soulignent que le choix de la date de la CAP semble peu opportun puisqu'elle a été fixée la veille des élections. L'administration répond qu'en effet ils en sont les premiers impactés mais qu'il n'y avait pas eu d'autres possibilités.

La CFDT demande si elle peut connaître le nombre de mutations ou de détachements entrants sollicités (en dehors de ceux qui sont proposés à la CAP). Madame la Présidente répond que seules sont connues les demandes dans le cadre du CIGEM.

Enfin, les organisations syndicales s'inquiètent du nombre d'ASS qui ont demandé leur reclassement en SA (4 en 2014) et demandent à l'administration une veille particulière sur les années à venir pour tenter une analyse. Il serait souhaitable de pouvoir définir si ces demandes sont en lien avec l'exercice des missions et/ou les conditions d'exercice. Les OS soulignent qu'un parcours de professionnalisation a été annoncé et appuient une mise en œuvre rapide.

La présidente de la CAP rappelle qu'elle aurait proposé sa participation à une ou deux réunions des CTSS.

Tableau d'avancement au grade d'ASSP au titre de l'année 2015 :

Conditions statutaires :

Peuvent être promus au grade d'assistant principal de service social, au choix, par voie d'inscription à un tableau d'avancement, les assistants de service social :

- ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon de leur grade,
- et justifiant d'au moins 4 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2015.

Règles de gestion :

Les critères retenus pour la promotion au tableau d'avancement sont :

- le classement des services ;
- la manière de servir ;
- les compétences professionnelles.

Ces critères sont évalués au travers des comptes rendus professionnels annuels (précisément les 3 dernières années reportées dans le PM 140) et le rapport de proposition établi par le chef de service ou la CTS.

Promotions :

Le nombre d'ASS MEDDE/DGAC promouvables pour la CAP 2015 est de 50, 21 ASS sont proposés. La DGAC apporte un ratio de 0,6 pour 2015, il était de 0,5 pour 2014, 1 poste avait été attribué en 2014. Le ratio des « hors ministère » s'élève à 0,6 en 2014, 0,6 en 2015.

Le nombre de postes à promouvoir est donc de 5.

Sont donc promues ASSP au titre de l'année 2015 (par ordre alphabétique) :

Blandine ABOUTDREAL Lorraine
Nathalie DELOR.....DREAL Nord Pas de Calais
Synda GRONDIN.....DEAL Réunion
Patricia MOCHIDREAL Ile de France
Cécile RICHAUME POINTEAUDREAL Centre

Intégrations

La CAP est favorable aux intégrations suivantes au 1^{er} janvier 2015 :

Anne-Sophie VERLHAC..... FPT en détachement depuis le 01/10/13 à la DREAL Lorraine
Sylvanie METAYER FICHAUT FPTen détachement depuis le 15/10/12 à la DREAL Bretagne.

Information sur des affectations suite à réorganisation de service

La DREAL des Pays de la Loire soumet pour information à la CAP son arrêté d'organisation des services. Elle indique placer le service « pôle régional de service social » sous l'autorité du Directeur Régional adjoint alors que ce pôle était précédemment sous l'autorité du Secrétaire Général.

Mutations et demandes de détachements entrants

La CAP émet un avis favorable aux demandes suivantes au 30 décembre 2014 :

Administration d'origine	Nom prénom	Grade	Service d'accueil	
Education Nationale	AUGUSSEAU Sylvie	ASS	DREAL Languedoc Roussillon	détachement entrant
MININT	ANDRIEU Anne	ASSP	DREAL PACA	mutation
FPT Détachée ONF	MIRAMONT Sophie	ASS	DREAL Midi Pyrénées	détachement entrant
MININT	CAGNINACCI Isabelle	ASSP	DREAL 2A	mutation
FPT	MALNOE Aurélie	ASS	DREAL 44	détachement entrant

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :

Pascal MAUCHAMP DDT 68.....03.89.24.84.07

Pascal.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

Catherine GELY.....DREAL Midi-Pyrénées05.81.27.51.31

Catherine.gely@developpement-durable.gouv.fr